

## **Le CCE et le CNT se prononcent sur la politique tarifaire de la SNCB**

Le 1<sup>er</sup> février 2021, la SNCB augmentera les tarifs de ses titres de transport. Compte tenu de cette augmentation tarifaire, le Conseil Central de l'Economie (CCE) et le Conseil National du Travail (CNT) ont émis un avis unanime le 20 janvier 2021.

### **Les adaptations tarifaires ont des conséquences pour les travailleurs, les employeurs et les cyclistes**

Dans cet avis, les Conseils soulignent les conséquences financières, tant pour les employeurs que pour les travailleurs, liées à la majoration tarifaire de 1.95% des titres de transport destinés aux déplacements domicile-travail (à savoir les Standard Abonnements et Abonnements Mi-Temps) à partir du 1<sup>er</sup> février 2021. Il soulignent également que le prix que les voyageurs doivent à nouveau payer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour embarquer leur vélo à bord du train est un prix fixe (quelle que soit la distance du trajet), ce qui le rend dès lors relativement moins attrayant pour celui qui parcourt de courtes distances en train.

### **Mesurer l'inclusivité et l'accessibilité des canaux de vente de la SNCB**

Afin de promouvoir l'utilisation des canaux de vente digitaux, la SNCB procédera notamment à partir du 1<sup>er</sup> février à une différenciation tarifaire entre les versions papier et numérique des titres de transport *Multi*. Les Conseils reconnaissent les nombreux avantages des titres de transport et canaux de vente numériques pour la SNCB et pour les voyageurs qui disposent d'outils et de compétences numériques. Ils soulignent toutefois que la SNCB devrait tenir compte d'un certain nombre de questions pratiques et du fait que le numérique n'est pas une option pour tout le monde dans la société. Les Conseils proposent que la SNCB développe un indicateur qui mesure la facilité d'utilisation des titres de transport (digitaux) de la SNCB pour le voyageur.

### **Répondre à la popularité accrue du vélo et du télétravail ainsi qu'à l'usage moins fréquent du train**

Les Conseils appellent la SNCB à répondre à court terme à certains développements observés sur le terrain, notamment le recours accru au vélo et au télétravail et l'utilisation moins fréquente des transports publics. Les Conseils pensent à cet égard à la nécessité d'accroître la capacité des trains dédiée aux vélos, et à des formules tarifaires qui tiennent compte de l'usage accru du vélo et du télétravail. Pour encourager à nouveau l'utilisation des transports publics, les Conseils insistent sur l'importance de la simplicité et de la facilité d'utilisation. À cet égard, une approche uniforme des transports publics dans leur ensemble doit être poursuivie.

### **Points d'attention pour le futur contrat de service public de la SNCB**

Les Conseils mettent en évidence le besoin urgent d'un nouveau contrat de service public pour la SNCB. Ils demandent qu'il soit tenu compte lors de l'élaboration de ce contrat des développements susmentionnés ainsi que de leurs points d'attention principaux concernant la politique tarifaire de la SNCB. Selon les Conseils, cette politique tarifaire doit contribuer à la poursuite du développement de la multimodalité dans notre pays. Les Conseils estiment que la SNCB ne devrait obtenir une plus grande autonomie tarifaire que dans certaines conditions et qu'il est important de continuer à lier les majorations tarifaires à une amélioration de la qualité pour le voyageur.

S'agissant de la qualité du service ferroviaire en termes de ponctualité, les Conseils souhaiteraient que figure, dans le prochain contrat de service public de la SNCB, un objectif de ponctualité plus ambitieux qui reste néanmoins réaliste. Ils plaident également pour l'instauration d'une norme européenne uniforme pour la mesure de la ponctualité du transport ferroviaire de voyageurs ainsi que pour mieux refléter la perception de la ponctualité des voyageurs dans la régularité effective.

Par ailleurs, les Conseils estiment qu'il est important de maintenir la différence de traitement tarifaire entre d'une part, les Standard et Student Abonnements et d'autre part, les autres produits de la SNCB. Selon les Conseils, les Abonnements Mi-Temps doivent être soumis à la même formule d'adaptation des prix que les Standard Abonnements. Les jeunes qui étudient et travaillent en alternance doivent pouvoir bénéficier, quel que soit leur institut de formation, des tarifs scolaires de la SNCB pour leurs déplacements domicile-école.

Enfin, les Conseils estiment que le système volontaire 80/20 doit être prolongé, étendu à tous les abonnements combinés de transport public, et financé avec une enveloppe ouverte.

Vous pouvez consulter l'avis sur les sites web du [CCE](#) et du [CNT](#).